

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 38
Votes exprimés : 38
POUR : 38
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
3 octobre 2023
Date d'affichage :
3 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Frédéric CARRE) - Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGault – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Jacqueline DUPLESSY – Michel GCHWEINDER – Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Evelyne CALLEJA - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN – Annie ROUSSEAU -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

VIE SCOLAIRE
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
AVEC LA COMMUNE DE GUILLON-TERRE-PLAINE
AVENANT N°1

Par délibération en date du 28 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de passer une convention de prestation de services avec la commune de GUILLON-TERRE-PLAINE, pour la gestion de la vie scolaire de l'école de GUILLON.

Les communes membres du groupe scolaire de GUILLON se sont réunies le 23 juin 2023. Elles souhaitent apporter la modification suivante à la convention de prestation de services du 26 octobre 2018 :
« La CCS devra consulter en amont les communes membres pour toute dépense d'investissement au-delà de 3 000 € HT afin d'obtenir leur avis avant d'engager la dépense. »

Le Président propose au Conseil Communautaire d'intégrer cette disposition à l'article 2 de la convention « Modalités d'accomplissement de la prestation de services » dans le cadre d'un avenant et d'autoriser le Président à le signer.

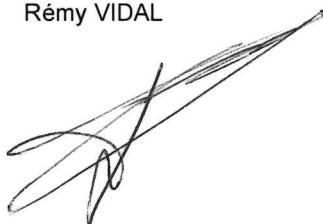
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de prestation de services passée avec la commune de GUILLON-TERRE-PLAINE, pour la gestion de la vie scolaire de l'école de GUILLON qui intègre la modification détaillée ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1 et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 13/10/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com